



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU LYCÉE ?

De quoi ai-je besoin pour
ma démarche en ligne ?

→ Identifiant et mot de passe
de mon compte EduConnect
ou de mon compte France Connect

→ Mon adresse de messagerie



Mes choix d'options pour mon enfant

1

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte EduConnect ou France Connect :

J'accède à la rubrique « Inscription ».

Je prends connaissance des informations concernant la formation et le lycée
dans lesquels mon enfant est affecté avant de commencer l'inscription dans cet établissement.

2

Je choisis les options souhaitées parmi celles proposées par l'établissement.

Mes informations

3

Je vérifie mes informations ainsi que celles de mon enfant
(identité, coordonnées, type d'hébergement au lycée) et je modifie si nécessaire.

Je peux préciser si je souhaite la demi-pension ou l'internat.

Validation de l'inscription

4

Je consulte le récapitulatif et je valide l'inscription de mon enfant dans son futur établissement.

5

Si l'établissement le propose, j'accède à la liste des documents à fournir en complément.
Certains peuvent être téléchargés.

Les dates et modalités de leur transmission au lycée sont précisées.

Le récapitulatif de l'inscription est téléchargeable et imprimable.
Conservez-le pour vos futurs échanges avec le lycée de votre enfant.

Toute l'information sur www.education.gouv.fr/inscription-lycee

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

Vous pouvez aussi
demander une
bourse de lycée.





COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

Du 28 juin au 6 juillet 2021

Le déroulement de ma demande



1

Je me munis de mon dernier avis d'impôt
ou de ma déclaration de revenus.



2

Je me connecte à

Scolarité Services

avec mon compte EduConnect

ou



j'accède à la rubrique « Bourse de lycée ».



3

Je fais une demande pour mon enfant
qui était en 3^e en collège et qui est au lycée public
à la rentrée 2021.



4

Je consulte le simulateur
pour voir si j'ai droit à une bourse.

Ma demande sera traitée dès la rentrée de septembre
par le service de gestion des bourses de mon académie.

En savoir plus sur
education.gouv.fr/aides-financieres-lycee